



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT SUR LA TRENTE-SIXIEME SESSION

4 février-14 mars 1980

Rectificatif1. Page 7, premier chapitre, section B, projet de décision 10Remplacer le texte existant par le texte suivant :10. Services du Secrétariat chargés des droits de l'homme

Le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 22 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, prie le Secrétaire général d'examiner la possibilité de changer, s'il le juge approprié, l'appellation de la Division des droits de l'homme en celle de Centre pour les droits de l'homme et de veiller à ce que des ressources adéquates financières et autres soient attribuées au secteur du Secrétariat chargé des droits de l'homme pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions.

2. Page 195, chapitre XXVI, section A, résolution 22 (XXXVI)Lire comme suit le dispositif :

Fait sienne la demande de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général d'examiner la possibilité de changer, s'il le juge approprié, l'appellation de la Division des droits de l'homme en celle de Centre pour les droits de l'homme et de veiller à ce que des ressources adéquates, financières et autres, soient attribuées au secteur du Secrétariat chargé des droits de l'homme pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions.